https://enseignants.se-unsa.org/Greta-un-avenir-incertain

Gréta : un avenir incertain ?

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : mardi 8 avril 2025

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

À la suite du transfert du Gréta du Var dans le Groupement d'intérêt public (GIP), le SE-Unsa a rencontré M. Laurent Blanes, sous-directeur des lycées et de la formation professionnelle, pour discuter de l'avenir des Gréta. Même si lors de cette réunion il a été confirmé que le décret encadrant cette transformation ne serait pas présenté au Comité social d'administration ministériel (CSAMEN), cela soulève néanmoins un certain nombre de questions et suscite des inquiétudes.

Un projet évolutif et controversé

Nous avons exprimé nos craintes sur le fait que ce projet, initialement présenté comme une exception pour sauver un Gréta en perdition, pourrait finalement s'appliquer à l'ensemble du territoire.

Cette transformation pourrait placer les logiques de gestion avant les considérations pédagogiques, au risque de fragiliser un service public essentiel. Par ailleurs, le transfert des Gréta vers les GIP impose la révision des conventions constitutives, notamment en matière de gouvernance. En outre, il faudra veiller à garantir une continuité et une cohérence dans l'organisation des formations.

Les Gréta en danger face aux autres structures de formation

Un autre point d'alerte concerne la disparition progressive du nom Gréta au profit de nouvelles appellations. Les Gréta sont réputés pour leur ancrage local et leur relation étroite avec les établissements scolaires, ce qui leur confère un avantage face aux organismes privés de formation. Le risque serait donc de perdre cette reconnaissance en diluant leur identité dans un dispositif plus vaste.

Des inégalités de traitement entre personnels

Le passage des personnels Gréta aux GIP soulève des questions d'ordre statutaire. Certains agents pourraient perdre leur CDI et être contraints d'accepter un CDD.
De plus, des différences de traitement persistent entre les formateurs :

- d'un côté entre formateurs au sein du Gréta pour lesquels une harmonisation des statuts nous paraît nécessaire ;
- mais aussi entre ceux des CFA et ceux des Gréta, ces derniers bénéficiant de conditions de travail et de rémunération moins avantageuses.

L'avis du SE-Unsa

L'absorption des Gréta dans les GIP représente un enjeu majeur qui interroge l'avenir de la formation continue dans le Service public.
Face aux risques de privatisation, de précarisation des personnels et d'inégalités accrues, le SE-Unsa réaffirme son engagement en faveur d'un service public de formation de qualité, garant des droits des travailleurs et de l'égalité de traitement.

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA